







### GUIDE D'INSCRIPTION 2014 - 2015

Vous souhaitez vous inscrire ou vous réinscrire au Deltaquatique ? Rien de plus simple, voici quelques informations et recommandations.

### LE COUT DE L'ADHÉSION

	club	licence	Total de l'adhésion
Adultes	131,79 €	38,21 €	170 €
jeunes 16 à 20 ans	94,79 €	38,21 €	133 €
jeunes 14 à 15 ans	94,82 €	24,18 €	119 €
membre d'honneur	31,79 €	38,21 €	70 €
2 <sup>ème</sup> inscription membre d'une même famille :	10% de réduct	ion	
adultes (-10%)	117,79 €	38,21 €	156 €
jeunes 16 à 20 ans (-10%)	84,79 €	38,21 €	123 €
jeunes 14 à 15 ans (-10%)	84,82 €	24,18 €	109 €
Pontois : 20% de réduction			
adultes (-20%)	101,79 €	38,21 €	140 €
jeunes 16 à 20 ans (-20%)	75,79 €	38,21 €	114 €
jeunes 14 à 15 ans (-20%)	75,82 €	24,18 €	100 €
Adhésions tardives (à partir du 1er février de l	'année en cours	s)	
Adultes	65,79 €	38,21 €	104 €

Le montant de la licence est un montant fixe, reversé par le club à notre Fédération (FFESSM).

### CE QUI EST COMPRIS DANS L'ADHESION

- l'entrée à la piscine chaque mercredi soir et le samedi matin (pour les plus de 18 ans).
- l'utilisation (encadrée) des bouteilles, des gilets, des détendeurs : matériel du club à l'exception des combinaisons.
- ➤ l'inscription aux sorties techniques en lac.

### CE QUI N'EST PAS COMPRIS DANS L'ADHÉSION

- les frais d'inscription aux sorties en mer (cf plus bas).
- le matériel personnel (palmes, masque, tuba, combinaison, ceinture de plomb, ordinateur, ...).
- les frais de participation aux diverses manifestations et soirées.
- les frais de déplacements au lac (Pontcharra ou Laffrey).











### LE COUT MOYEN D'UNE SORTIE EN MER

Les sorties en mer sont organisées dès l'automne.

Il faut compter en moyenne 220,00 € pour un week-end de 2 jours, comprenant : 4 plongées, l'hébergement en mobil-homes ou en studios, le transport (co-voiturage organisé avec des voitures personnelles et le minibus du club), la nourriture (préparée collectivement).

#### **VOTRE DOSSIER**

### Il comprendra:

- le bulletin d'adhésion complet (avec 1 photo d'identité),
- le certificat médical délivré par un médecin du sport ou un médecin fédéral (liste fournie). Demandez au médecin d'utiliser le modèle de certificat contenu dans le dossier.

Lors de votre visite chez le médecin, vous devrez lui remettre le questionnaire de santé contenu dans le dossier.

La liste des contre-indications est à conserver (ne pas la rendre avec votre dossier).

- **l'autorisation parentale piscine** pour les moins de 18 ans,
- le questionnaire "Assurance individuelle complémentaire" rempli et signé, avec ses garanties, accompagné du chèque correspondant, libellé à l'ordre de "Cabinet Lafont",
- la photocopie des éventuels diplômes de plongée acquis,
- > 1 enveloppe 160 x 230 libellées à votre adresse, timbrée à 1€ pour les nouveaux adhérents.

Pour ceux qui n'ont pas d'adresse Internet, rajouter 4 enveloppes 100 x 210 timbrées au tarif normal

➤ 1 chèque correspondant au montant total de l'adhésion, libellé à l'ordre de Le Deltaquatique, sans prendre en compte le montant de l'assurance individuelle complémentaire.

L'adhésion comprenant la part "club" (qui reste au club) + la part "licence" qui est reversée à la fédération FFESSM.

Le paiement peut également se faire : par chèques vacances, chèques M'RA, chèques jeunes.

Le nombre d'adhésions étant limité à 80 personnes, <u>votre dossier doit impérativement être complet</u> pour être pris en compte.

Les documents "Tarifs saison 2014/2015" pour la licence et celui "Tableau des garanties..." du Cabinet Lafont vous donnés pour information.

### **NOTE AUX ANCIENS ADHERENTS**

Les dossiers d'inscription des anciens adhérents seront prioritaires, à condition :

- qu'ils soient complets (voir ci-dessus)
  - Vérifier la validité de votre certificat médical, vérifier la fiche pré-remplie, surtout vos adresses. Les dossiers sans enveloppes, ni photos, ni chèques seront refusés, car incomplets.
- qu'ils soient remis à la permanence de rentrée dont nous vous confirmerons la date ou envoyés à l'adresse du Club, "LE DELTAQUATIQUE 21 avenue du Maquis de l'Oisans 38800 le Pont de Claix" ou encore remis au Forum des Associations (le 6 septembre 2014).









## BULLETIN D'ADHÉSION 2014 - 2015

PHOTO collée ici

NOM – PRÉNOM :
ADRESSE :
DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE (1) :
PROFESSION (1):
TÉLÉPHONE DOMICILE :
TÉLÉPHONE PORTABLE :
TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL :
ADRESSE INTERNET :
ALLERGIE A L'ASPIRINE : OUI □ NON □ AUTRES ALLERGIES :
FONCTION AU SEIN DU CLUB :
FONCTION AU SEIN DU CLUB :  DATE DE RENOUVELLEMENT :
DATE DE RENOUVELLEMENT :  ASSURANCE :
DATE DE RENOUVELLEMENT :

- (1) bien mentionner la profession et le lieu de naissance, éléments qui nous sont demandés lorsque nous établissons les licences
- (2) faire remplir de préférence le certificat médical, ci-joint, par votre médecin









NIVEAU DE PLONGÉE ET AUTRES DIPLÔMES ACTUELS						
NIVEAU DE PLONGÉE :	DATE D'OBTENTION :					
INITIATEUR:	DATE D'OBTENTION :					
NIVEAU NITROX :	DATE D'OBTENTION :					
NIVEAU D'APNÉE :	DATE D'OBTENTION :					
T.I.V.:	DATE D'OBTENTION :					
SECOURISME :	DATE D'OBTENTION :					
PERMIS BATEAU:	DATE ET GENRE :					
OBJECTIFS POUL	R CETTE ANNÉE					
NIVEAU DE PLONGÉE :						
INITIATEUR:						
NIVEAU NITROX:						
NIVEAU D'APNÉE :						
T.I.V.:						
SECOURISME:						
PERSONNE A PRÉVENI	R EN CAS D'ACCIDENT					
NOM:						
PRÉNOM :						
ADRESSE :						
TEL:						

### DROIT A L'IMAGE

J'autorise le club LE DELTAQUATIQUE à disposer dans l'esprit "informatique et liberté" de mon image tout en conservant la possibilité de m'opposer à sa publication ou reproduction.

**Signature:** 

# fédération française d'études et de sports sous-marins fondee en 1955 – MEMBRE FONDATEUR DE LA CONFEDERATION MONDIALE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES



Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné Docteur		
	jeunes de 8 à 14 ans	☐ Médecin fédéral n° ☐ Autre(*) et pour les plongeurs handicapés. Pour les pathologies seul le médecin fédéral a compétence pour signer le
Certifie		
Avoir examiné ce jour Nom : Né(e) le Demeurant	Prénor	n
Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve	e de l'exactitude	de ses déclarations de contre-indication
cliniquement décelable :  O à la pratique de l'ensemble des activi O sauf :  O à l'enseignement et à l'encadrement O à la préparation et au passage du bre	ités fédérales sub (préciser les disc	paquatiques de loisir
Ne pas avoir constaté ce jour, sous réserve O de contre-indication aux compétitions		
<ul> <li>O de l'ensemble des activités fédérales</li> <li>O sauf</li> <li>O à la préparation et au passage du bre</li> <li>O des compétitions dans la (les) disciplin</li> <li>Pour la surveillance médicale des jeunes s</li> <li>O 6 mois</li> </ul>	e pas à ce jour c de loisirs evet P1 ne(s) suivante(s) : sportifs de 8 à 12 O 1	de contre-indication clinique à la pratique : ans, je préconise la périodicité suivante : an
	ne présente pas	de contre-indication au surclassement pour
la (les) discipline(s) suivante(s) : Nombre de case(s) cochée(s) : O (obliga	 itoire)	
Remarques et restrictions éventuelles :		
Je certifie avoir pris connaissance de la liste des cor Commission Médicale et Prévention de la FFESSM et au sein de la FFESSM		oratique des activités fédérales établie par la n en matière de la délivrance des certificats médicaux
Fait à	le	Signature et cachet

Le présent certificat, valable 1 an sauf maladie intercurrente ou accident de plongée, est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus notamment en cas de fausse déclaration. La liste des contreindications aux activités fédérales est disponible sur le site fédéral : http://www.ffessm.fr



## **QUESTIONNAIRE DE SANTE** POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES

De Mr – Mme – Melle :Né(e) le		•••••
Pour pratiquer la plongée, vous ne devez pas avoir de problème de santé qui risquaggravé par cette activité ou de favoriser un accident. En application de la réglementat (obéissant à l'arrêté du 28 avril 2000 du Ministère de la Jeunesse et des Sports), il vous es de remplir avec attention ce questionnaire. Si vous répondez « NON » à toutes les qui médecin peut délivrer le certificat de non contre-indication joint. Si vous répondez « OUI » questions, vous devez être examiné par un médecin de la FFESSM ou par un médecin si médecine de la plongée subaquatique pour évaluation des risques éventuels. Le certificate a alors remis précisera éventuellement les conseils et restrictions de pratique de la plonge que soient vos réponses, la liste de ces médecins, qui vous conseilleront au mieux, vous par votre club ou votre structure de plongée. Ce questionnaire, conservé dans le dossier que vous aurez consulté, reste confidentiel et relève du secret médical. Il peut cepe demandé dans certaines circonstances par une instance judiciaire.	ion féa t dem estions à l'ur pécial cat qu gée. G sera fa du mé	dérale nandé s, tout ne des isé en i vous uelles ournie decin
La pratique de la plongée subaquatique avec scaphandre est contre indiquée durant la c La consommation exagérée d'alcool et de produits illicites est incompatible avec la pro- plongée subaquatique avec scaphandre.		
<ul> <li>Si vous avez déjà plongé, avez vous été victime d'une surpression pulmonaire ou d'un accident de décompression ?</li> <li>Etes vous atteint d'un handicap ?</li> </ul>		NON
<ul> <li>Avez-vous eu ou avez vous :</li> <li>des problèmes cardiaques ou circulatoires ?</li> <li>en particulier : - une hypertension artérielle même traitée ?</li> <li>- des pertes de connaissance à répétition ?</li> </ul>		
<ul> <li>des problèmes respiratoires chroniques</li> <li>en particulier, une maladie asthmatique ?</li> <li>un pneumothorax, un traumatisme thoracique ?</li> </ul>		
<ul> <li>des problèmes de la sphère oto-rhino-laryngologique ayant entraîné des soins médicaux spécialisés</li> <li>en particulier : - une mauvaise audition, une perforation tympanique ?</li> <li>- une sinusite ou une otite chronique ?</li> <li>- des vertiges ou des troubles de l'équilibre à répétition ?</li> <li>- des douleurs des oreilles dans l'eau, en avion ou en altitude ?</li> </ul>		
des problèmes psychiatriques ? en particulier, êtes vous suivi pour dépression ?		

	Avertissement		
	signature : (du parent ou tuteur s'il s'agit d'un	n mine	ur)
Fait l	e à		
Je re celle	ertifie avoir lu et compris les questions ci-dessus et pouvoir attester que mes réponses sor connais avoir été averti (e) que toute déclaration inexacte engage ma responsabilité e du médecin signataire du certificat médical de non contre-indication ainsi que eants de la structure au sein de laquelle je vais pratiquer les activités subaquatiques.	et dé	gage
(nou	s vous recommandons de faire soigner vos caries dentaires)		
	evez-vous bénéficier d'un traitement médical long, d'une intervention chirurgicale u endoscopique, d'une hospitalisation dans les 6 prochains mois ?		
	énéficiez vous d'une interruption d'activité ou de travail depuis au moins 1 mois suite une maladie ou à un accident ?		
• A	vez-vous déjà bénéficié d'une intervention chirurgicale ou endoscopique : - sur le cœur, ou sur le thorax ? - sur l'estomac ? - sur les oreilles ou les sinus ? - intra-crânienne ? - sur les yeux (y compris au laser) ?		
ps	enez vous un traitement : pour le cœur, pour la tension, pour fluidifier le sang, à visée sychiatrique ou neurologique		
<b>x</b>			
×	une affection des yeux suivante : myopie sévère, anomalie de la cornée, problème de rétine ?		
×	une hernie hiatale ou un reflux gastro-æsophagien ?		
×	une affection tumorale ?		
×	une maladie métabolique ? en particulier : - une maladie diabétique traitée ou non ? - une maladie endocrinienne ?		
• A'	vez-vous eu ou avez vous : des problèmes neurologiques ? en particulier : - des crises d'épilepsie, traitées ou non ? - des crises de « tétanie » ou de « spasmophilie » ? - un traumatisme crânien avec coma ?		
		OUI	NON

Attention : vous engagez votre responsabilité en cas de fausse déclaration, et votre signature datée certifie la véracité de la présente déclaration d'état de santé.

F.F.E.S.S.M. C.M.P.N. Édition du 4 janvier 2012

### CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires				
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler Valvulopathies(*)	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer(*) Péricardite Traitement par anti-arythmique :à évaluer(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale: à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*)				
Oto-rhino- Iaryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule peri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique(et aérateurs trans- tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G :à évaluer(*)				
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme :à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique				
Ophtalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille,non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4, et encadrants: vision binoculaire avec correction<5/10 ou si un œil<1/10,l'autre <6/10	Affections aigues du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK: 1 mois Phacoémulsification-trabéculectomie et chirurgie vitro-rétinienne: 2 mois Greffe de cornée: 8 mois Traitement par béta bloquants par voie locale: à évaluer(*)				
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer				
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë				
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée				
Gynécologie		Grossesse				
Métabolisme		Tétanie / Spasmophilie s ou endocriniens sévères				
Dermatologie	selon leur intensité ou leur retentisseme	es contre-indications temporaires ou définitives ent pulmonaire, neurologique ou vasculaire				
Gastro-Entérologie  Toute prise de médi	Manchon anti-reflux 	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer  r le comportement peut être une cause de contre-				
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre- indication  La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen						
		évaluation, et le certificat médical de non contre				

hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.





Liste des médecins fédéraux de l'agglomération grenobloise								
NOM	PRENOM	VILLE						
BROUSSET	Jean Jacques	14 38 002	04 74 28 48 66	4 passage saint Michel	38300	BOURGOIN JALLIEU		
CHAILLOT	Eric	14 38 011	04 76 90 35 96	15 chemin de la Dhuy Bât le sarde	38240	MEYLAN		
GOBELIN	Gilles	14 38 025	04 76 47 90 90	1 place de l'Etoile	38000	GRENOBLE		
LELONG	Corinne	14 38 023	04 76 46 54 84	7 rue Elisée Chatin	38100	GRENOBLE		
MULLER	Ralph	14 38 018	04 76 24 04 81	11 place du Temps Libre	38320	POISAT		
PÉRÉE	Annie	14 38 020	04 76 00 06 96	5 rue Colonel Manhes	38400	ST MARTIN D'HÈRES		
PÉRONNET	Jérôme	14 38 016	04 76 22 19 39	13 place des Jacobins	38130	ECHIROLLES		
TORRES	Jacques	14 38 010	04 76 50 20 03	195 Grande Rue	38340	VOREPPE		









## **AUTORISATION PARENTALE PISCINE (3)**

Je soussigné(e) mère, père, tuteur légal.
autorise le mineur dénommé
à pratiquer la plongée sous-marine ainsi que les activités annexes dispensées par le club LE DELTAQUATIQUE en toute connaissance des éventuels risques encourus.
Coordonnées du responsable du mineur
Adresse:
Courriel:
Téléphone:
Date :
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

(3) ne vaut que pour la pratique en piscine, une autorisation parentale spécifique, modèle ci-joint, sera demandée pour chaque sortie lac ou mer











# ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLÉMENTAIRE 2014 - 2015

Nous avons, en tant que club, **l'obligation de vous informer** pour tout ce qui concerne l'assurance. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir signer ce document quel que soit votre choix, qui atteste que vous avez bien eu l'information.

La licence FFESSM, acquise lors de votre inscription, comporte une Responsabilité Civile, couvrant les frais qui resteraient à votre charge si vous causiez un tort à une tierce personne.

Mais cette Responsabilité Civile ne couvre pas les frais qui resteraient à votre charge si vous étiez victime d'un accident dont vous seriez le seul responsable.

La FFESSM vous propose une assurance complémentaire auprès d'AXA, Cabinet Lafont, dont les conditions sont jointes à la présente.

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire et de nous le retourner avec votre dossier d'inscription, afin que nous puissions vous délivrer votre licence.

afin que r	nous puissions	vous dé	livrer votre licence.
Le cas éché	kant, n'hésitez pas	s à nous q	uestionner pour avoir plus de détails.
_	* – Je suis titu seul responsabl		nne assurance complémentaire, qui me couvre en cas d'accident dont je
Option 2	* – Je souhait	te prend	re l'assurance complémentaire de la FFESSM :
OUI	$\square$ N	ON 🗆	
Laquelle	: Loisir 3		
* cocher l'	option 1 ou 2 et p	réciser la	catégorie d'assurance choisie
Tarifs: 20	014/2015		
	Loisir 1: 19,	50€	□ TOP Loisir 1 : 38,00€
	Loisir 2:30,	50€	<b>□</b> TOP Loisir 2 : 49,00€
	Loisir 3 : 53,	,00€	□ TOP Loisir 3 : 81,00€
	Piscine: 11,5	50€	
Établir in	npérativement	votre ch	rèque à l'ordre du « cabinet Lafont »
A rendre	avec votre dos	ssier d'in	nscription, même si vous ne prenez pas l'assurance de la FFESSM.
en cas d'a	accident dont j	je serais	le défaut d'assurance complémentaire ne me permet pas d'être couvert le seul responsable, ni d'ailleurs d'obtenir une indemnité quelconque, is d'évacuation, ni de capital décès.
Nom, pro	énom :		
Date :			

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

# **Fédération française d'études et de sports sous-marins** Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques







## **TARIFS POUR LA SAISON 2014/2015**

LICENCE "ADULTE" (à partir de 16 ans) (1)	38,21 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité	33,21
Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	11,49 €
Comité départemental	3,01 €
LICENCE "JEUNE" (de 12 à 16 ans) (1)	24,18 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité	_ :, : • •
Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	5,84 €
Comité départemental	2,74 €
LICENCE "ENFANT" (Moins de 12 ans) (1)	10,74 €
Sur cette somme, une ristourne du montant suivant est attribuée à chaque Comité	
Interrégional ou régional et ventilée comme suit :	
Comité interrégional ou régional	2,43 €
Comité départemental	1,14 €
PACK DÉCOUVERTE - PASS RANDO (2)	3,00€
LICENCE PASSAGER (1)	40,21 €
ABONNEMENTS À SUBAQUA	-, -
Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (12 numéros)	49,00 €
Abonnement à SUBAQUA lié à la licence (6 numéros)	26,00 €
Abonnement à SUBAQUA (non lié à la licence - 6 numéros)	34,00 €
Abonnement à SUBAQUA (étranger et Outre-Mer - 6 numéros)	52,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES PRATIQUANTS, MONITEURS,	•
JUGES, ARBITRES ET ENTRAÎNEURS EXERÇANT À TITRE BÉNÉVOLÉ	
Loisir 1	19,50 €
Loisir 2	30,50 €
Loisir 3	53,00 €
Piscine (intégrant les compétitions en piscine)	11,50 €
GARANTIE LOISIR TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (LOISIR) +	
ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION,	
INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	
Loisir 1 Top	38,00 €
Loisir 2 Top	49,00 €
Loisir 3 Top	81,00 €
ASSURANCES INDIVIDUELLES ACCIDENT POUR LES MONITEURS LICENCIÉS À LA FFESSM, EXERÇANT À TITRE RÉMUNÉRÉ	
Pro basic	43,00 €
Pro 1	147,00 €
Pro 2	267,00 €
Pro 3	382,00 €
GARANTIES PRO TOP : GARANTIES DE BASE CI-DESSUS (MONITEURS) +	
ASSURANCE VOYAGE PLONGÉE DANS LE MONDE ENTIER (ANNULATION,	
INTERRUPTION, ASSURANCE BAGAGES VOYAGE PLONGÉE)	
Pro basic Top	62,00 €
Pro 1 Top	166,00 €
Pro 2 Top	286,00 €
Pro 3 Top	409,00 €
DROIT ANNUEL D'AFFILIATION 2014/2015 POUR LES CLUBS	60,00 €
DROIT ANNUEL D'AGREMENT 2014/2015 POUR LES SCA ET SCIA	72,00 €
TOUTES CARTES FORMAT CARTE DE CRÉDIT	12,00 €
Brevets de plongeurs et de moniteurs	
Brevets de spécialité Ffessm et Ffessm/Cmas	
Ristourne au Comité Interrégional ou Régional	1,00 €
Ristourne au Comité Départemental	0,50 €
REEDITION D'UNE CARTE LICENCE	12,00 €

(1) Tous les licenciés de la FFESSM bénéficient du contrat d'assurance en responsabilité civile et en assistance juridique contracté par la FFESSM, dans le monde entier quel que soit le lieu de pratique - (2) Les titulaires d'un pack découverte ou d'un pass rando bénéficient des mêmes garanties dans le cadre de la pratique de ces activités au sein de nos clubs et SCA.



### Tableau des garanties et primes pour la saison 2014/2015

A la demande de nombreux Clubs, Licenciés et Structures Commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie Voyage plongée (annulation de voyage plongée, interruption de voyage plongée, assurance bagages voyage plongée).

### INDEMNITÉS GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER

- En cas de décès consécutif à un accident.
- En cas d'invalidité permanente après accident.
- Frais de traitement par suite d'un accident garanti.
- Frais de recherche et de sauvetage.
- Frais d'évacuation sanitaire.

- Pour les compétitions toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie «LOISIR 1» est requise.
- Pour toutes compétitions en piscine exclusivement, la catégorie «PISCINE» est requise.

	-							
	MONTANT DES GARANTIES							
ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT	
CATÉGORIES	LOIS	SIR 1	LOIS	SIR 2	LOIS	SIR 3	PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Plongée à l'air	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée nitrox	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>✓</b>	✓	✓
Plongée trimix	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>*</b>	✓	✓
Plongée recycleur	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>✓</b>	✓	✓
Plongée avec décompression (paliers)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Palier oxygène pur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée enfants (8 - 14 ans)	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>*</b>	✓	✓
Plongée libre (apnée)	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>*</b>	✓	✓
Pêche sous-marine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Archéologie subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Biologie subaquatique	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>✓</b>	✓	✓
Nage avec palmes	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>*</b>	✓	✓
Nage en eau vive	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Orientation subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photographie, vidéo	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>✓</b>	✓	✓
Plongée souterraine	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>*</b>	✓	✓
Hockey subaquatique	✓	✓	✓	<b>~</b>	✓	<b>✓</b>	✓	✓
Tir sur cible subaquatique	✓	✓	✓	<b>*</b>	✓	<b>✓</b>	✓	✓
Pratique en club associatif	✓	✓	✓	✓	✓	<b>✓</b>	✓	✓
Pratique en structure Commerciale FFESSM ou non	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique hors structure (en famille)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓





	MONTANT DES GARANTIES								
ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT		
	GARA	NTIES LOI	SIRS DE B	BASE			2.11.100	ie omgoemen	
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE		
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole e dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite								
Age limite de garantie en RC	Sans limite								
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	
Frais de recherche et de sauvetage (e)	1 702 €		3 770 €		6 605 €				
Frais de caisson hyperbare	38 533 €		38 533 €		38 533 €		38 533 €	38 533 € (a)	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (e)	7 707 €	38 533 € (a)	26 973 € 38 533 (a)	38 533 € (a)	30 824 €	300 000 € (a)	7 707 €		
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus		Incl	Inclus		Inclus		Inclus	
Soins dentaires urgents	Inclus	137 € (b)	Inclus	137 € (b)	Inclus	137 € (b)	Inclus	137 € (b)	
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 50,65 € TTC par nuit.								
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)  AXA ASSISTANCE : +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 – 7J/7								
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) (e)	Sans limitation de somme (c)  AXA ASSISTANCE: +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 – 7J/7								
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA ASSISTANCE: +33 1 55 92 22 82 24H/24 – 7J/7								
Avance sur caution pénale à l'étranger	12 565 €			12 565 €		12 565 €		12 565 €	
Capital en cas d'invalidité permanente totale	11 009 €		38 533 €		88 072 €		11 009 €		
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 707 €		23 119 €		44 037 €		7 707 €		
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE: +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 – 7J/7								
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	1563 €								
(garanties de ba Ces garanties sont valables	se ci-dessus + quel que soit le	nombre de voy	ages plongèe yages plongée	MONDE EN pendant la	durée de va		cence		
Annulation voyage plongée	- 6 555 € par bénéficiaire et 32 777 € pour un même évènement - Franchise de 33 € par personne et par dossier							Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 555 € par bénéficiaire et 32 777 € pour un même évènement - Sans franchise								
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 555 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant		
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 328 € par séjour - Sans franchise		Néant		
Assurance bagages voyage plongée	- 817 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 32 € par bénéficiaire						Néant		
	TAR	IFS ANN	IUELS 1	TTC					
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE		
Loisir de base	19,50 €		30,50 €		53 €		11,50 €		
	38 €		49 €		81 €		Pas de garanties		
<b>Loisir TOP</b> a) Franchise de 24 € pour les frais de traitement					_				



Contacter le cabinet Lafont, téléphone : 04 68 35 22 26.

pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.